



Direction territoriale Sud-ouest

CANAUX DU MIDI, DE JONCTION, DE LA ROBINE, DE BRIENNE, LATERAL A LA GARONNE, ET DE MONTECH A
MOUTAUBAN

AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE PASSAGE D'ECLUSES

(cf avis à batellerie N° FR/2020/01788 du 20/04/2020)

Nom du bateau :Immatriculation:

Coordonnées du demandeur : M. Société :

Tél :

Mail :

Coordonnées du directeur de bord : Tél:

DATE ENVISAGEE	ECLUSES/ITINERAIRE	SENS M/D

Justification / Nécessité technique de l'itinéraire

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Demande transmise* le à :

Signature du demandeur :

* La demande est à adresser **par mail** à la (ou les) subdivision concernée (cf. liste des écluses dans l'Avis à batellerie n°1):

Subdivision Aquitaine : subdi.aquitaine@vnf.fr

Subdivision Tarn-et-Garonne : subdi.tarnetgaronne@vnf.fr

Subdivision Haute-Garonne : Subdi.hautegaronne@vnf.fr

Subdivision Languedoc Ouest : subdi.languedoc-ouest@vnf.fr

Subdivision Languedoc Est : subdi.languedoc-est@vnf.fr

Un accusé-réception et une réponse vous seront transmis dans les meilleurs délais.

Compte tenu du caractère exceptionnel de ces passages d'écluses avant la réouverture, les passages seront organisés sur les 2 semaines et pourront être réalisés en convois de bateaux.